

Monsieur,

Monsieur Allmer vient d'attaquer ma probité scientifique, je désire que ma défense vous soit présentée, et je la remets à votre examen. Elle n'est pas encore destinée à devenir publique.

J'ai été chargé par m. Privat de continuer l'œuvre de m. Barry. Quelque temps après m. Allmer, sur mon invitation, est venu passer une quinzaine de jours chez moi avec son manuscrit qu'il m'a permis de copier.

Jusqu'ici concordance parfaite entre le récit de m. Allmer et le mien.

Et suppose que j'ai voulu m'approprier son œuvre et l'éliminer. Vous allez voir comment je m'y suis pris.
M. Germer-Durand, de Lisieux, vient à mourir; son fils

922 4621 2/2

lui succède dans sa publication. M. Allmer demande à entrer dans notre combinaison, et l'affaire traîne sans être conclue. Sans y être invité par lui, et pour reconnaître le service qu'il m'avait rendu, je plaide sa cause et je la gagne. J'employai un excellent moyen, je proposai une réduction de mes honoraires qui fut consentie. Voilà ma première trahison.

Passons à la seconde. Je fis et rédigeai moi-même la lettre qui nous sert d'acte, qui porte ma signature, et que possède, je crois, m. Allmer. Ce document lui concède le bon à tirer. Il me semble que c'est de s'armer d'avance et faire preuve envers la personne qu'on investit de ce pouvoir, d'une confiance absolue.

Chargé de la plus grande partie du corpus, des 5/6e de l'inscription, avec le concours de m. Allmer, puis, seul, d'une étude sur les manuscrits, et d'une autre sur les proconsuls, je me considérais ~~comme~~ comme le directeur de l'œuvre. Cependant je

n'aurais jamais pris ce titre. M. Allmer le réclame.
 Je voulais lui laisser ignorer dans quelles conditions et à quel
 prix je m'étais acquis son concours; aussi, au lieu de
 lui donner les bonnes raisons que j'avais, j'ai fait appel
 à sa générosité; je ~~fois~~ lui parle de mon
 avenir etc. Voilà une conduite qui est délicate, - mais
 cruellement naïve quand on écrit à un homme qui publie
 les lettres intimes.

Il se fait un compromis. M. Allmer signe "Directeur"
 au bas de la revue épigraphique; le titre que nous
 adoptons porte que nous sommes chacun, M. Jermier -
 Durand et moi, chargés d'une partie du corpus "avec
 le concours de M. Allmer."

Le travail commence. M. Allmer s'occupe exclusivement
 de Nîmes; du reste, je ne m'y oppose point. Il peut
 ensuite consacrer un vingtaine de jours à relire mon
 premier manuscrit et il m'envoie quelques bons avis. Voilà
 depuis que nous sommes associés le temps que je lui

coûte.

Je rédige un projet de préface. Elle renfermait cette phrase: "Cependant, si m. Lebigue est l'auteur de la première partie de ce corpus, une affectueux et légitime reconnaissance [voilà une phrase à changer!] lui font un devoir et un plaisir de rappeler ici tout ce qu'il doit à m. Allmer, qui lui a confié les copies de toutes ses inscriptions prises avec le plus grand soin, s'a soutenu de ses excellents avis, et l'a aidé dans la tâche matérielle si délicate de la correction des épreuves."

Le projet de préface, envoyé à m. Allmer, m'engageant; je l'invitais du reste à le modifier, et il l'a accepté.

Voici maintenant le débat qui s'engage.

Je croyais m. Allmer si incapable de le porter devant le public et de faire usage des lettres intimes, que je n'ai gardé aucun de mes lettres, écrites à la hâte.

Je raconte les faits. Mon manuscrit envoyé à m. Allmer, renfermait quelques inscriptions copiées autrement que dans ce manuscrit. Et exige que j'écrive "Copie de m. Allmer sans telle correction." Ainsi je n'ai pas le droit de publier une inscription comme je la vois, parcequ'un manuscrit m'a été rapidement prêté il y a deux ans ! Et quand Barry a vu comme Allmer, et Berthouieu comme Barry etc. ? ces inscriptions paraissent avec le concours de m. Allmer, mais sans mon nom ; j'en étais chargé avant ~~l'entrée~~ qu'il entrât dans l'association. Seulement, comme, avant cette époque, il m'a prêté son manuscrit, je dois faire savoir ce qu'il renferme. Les contradictions surexcitent beaucoup m. Allmer ; j'essais de calmer une exaltation toujours croissante, et enfin je lui propose la combinaison suivante.

1° Son manuscrit sera toujours cité, après chaque inscription, à la suite des manuscrits déposés par ordre chronologique.

2. Toutes les fois qu'il y aura des variantes
 ils seront indiqués. [À mon avis, c'est la véritable
 solution de la difficulté: m. Allmer veut que
 j'imprime sa copie et que je mette ensuite mes
 variantes; je dois imprimer ma copie et mettre
 immédiatement après, et en vedette, les variantes]

3. Toutes les fois qu'il aura fait le premier une
 lecture intéressante ou difficile, le fait sera
 mentionné; et comme il a le bon à tirer, il
 aura toujours le droit de réparer mes oublis
 involontaires.

En outre, indépendamment de ma préface, je lui
 proposais d'ajouter à l'histoire des manuscrits que
 j'ai composée et qui s'imprime en ce moment,
 la page suivante:

« Les notes très-complètes de Barry, et les dessins

" des inscriptions faits avec la plus grande exactitude
 " par m. Allmer m'ont servi à établir mon
 " manuscrit. J'ai ensuite relu toutes les inscriptions
 " sur place et minutieusement vérifié les questions
 " douteuses." [Tel était mon projet, et je l'exécute].
 " Quand le texte de m. Allmer n'a pas été adopté,
 " sa variante a toujours été consignée. Les vérifications
 " faites, pour donner une idée exacte des inscriptions,
 " de la disposition des lignes et des lettres, j'en
 " suis presque toujours servi de excellents dessins
 " de m. Allmer."

J'avais trouvé une combinaison qui me
 permettrait de sauvegarder tous les droits et
 de publier, jusqu'à la dernière lettre et en
 prévenant le public des améliorations introduites
 par lui, le manuscrit qui m'avait été prêté
 par m. Allmer. - Depuis, lorsque je me suis
 trouvé subitement attaqué, je l'ai prié de
 m'envoyer une copie de cette lettre (j'en avais

927442/2/8

recopier le seul fragment que j'insère ici
parcequ'il m'engageait.) J'attends sa réponse.
Cette lettre, la montre-t-elle ?

Voici l'accueil qu'elle a reçu :

" Mon cher ami,

" Vous proposez encore de nouvelles combinaisons.

" Tenez vous en à ma dernière lettre. Vous

" indiquerez à la suite de chaque texte épigraphique

" l'origine de la copie, immédiatement à

" la suite du texte épigraphique, non pas

" à la suite de la bibliographie, au

" contraire, avant, et vous donnerez cette

" indication depuis le commencement

" jusqu'à la fin du recueil.

" Vous ne ferez aucun changement aux copies,

" aucun, j. vous déclare formellement que

" je ne le veux pas. Vous indiquerez dans vos

" dissertations les changements auxquels vous voyez

"croirez autorisé" par vos vérifications. Rien ne
 "s'imprimera si vous ne vous conformez pas à
 "cela. Et est inutile que vous fassiez d'autres
 "propositions." J'ai cette lettre entre les mains.

Autrement dit, vous imprimerez le manuscrit
 Allmer, et vous aurez soin de le dire tout le
 long du recueil. Vous aurez travaillé deux ans
 à classer dix sept manuscrits, un seul compte
 et c'est le mien. Du reste, la maison est à moi.

En recevant cette lettre surprenante, j'ai
 parlé des droits de Barry et de ma dignité. On
 l'aurait fait à moins.

Je déclarai que je ne pourrais jamais mettre
en note dans une œuvre intitulée "Inscriptions
 de Narbonne par M. Lebique" une variante
 que j'aurais vue; et dans l'inscription elle
 même, une faute que j'aurais corrigée. [Je
 me proposais, du reste, et je l'ai fait, dans le
 cas douteux, d'aller revoir à Narbonne.]

927442/2110

J'ajoutai, si je m'en souviens, ceci: "je crois
que nous marchons vers une rupture qui serait
déplorabile."

M. Allmer m'ayant prié de ne pas lui faire de
nouvelle proposition, et je pensais qu'il trouverait un
moyen de conciliation, et je m'attendais à cette offre:

"Comme j'ai déchiffré le premier ou certain nombre
d'inscriptions, difficiles, je vous prierais d'insérer
telle et telle inscription avec la note suivante:
"copie de m. Allmer." J'en aurais accepté
plusieurs, j'en aurais accepté un grand nombre, et
tout eût été fini.

Il pourrait aussi me proposer un arbitrage
qui eût tranché le différend. Je pensais que
nous n'en arriverions même pas là, mais je
considérerais cette ressource comme un expédient
suprême et souverain.

Sans provocation de ma part, quand je cherchais
la conciliation et de la façon la plus évidente,
sans m'entendre, sans m'avertir, m. Allmer rend

notre querelle publique, ou^t pour mieux dire, la querelle.
 Il envoie un mémoire à diverses sociétés savantes où il m'attaque
 avec violence, et il ne m'envoie pas ce mémoire. Les attaques
 se multiplient; j'en suis instruit, par hasard, quelques jours
 après. C'est aussi honorable qu'une guerre faite sans
 déclaration. Est-il aussi très-honorable de rendre
 publiques des lettres tout intimes, écrites avec confiance?
 Il m'attaque à l'improviste et sans me prévenir, avec les
 armes que je lui ai données. Au fond, voulait-il un accommodement?
 Que reste-t-il maintenant de ses intentions, et
 de ses offres modérées, et de mes prétentions exagérées, et
 de ma dignité faussement invoquée, et des droits de
 Barry qu'il aurait défendus? Les conditions que j'
 n'ai pu subir annuleraient ces droits de Barry.
 J'ignore ce qu'il a pu dire ensuite; il ne me
 met pas au courant.

Je vous prie, monsieur, de vérifier mes assertions

927442/2/12

par l'enquête la plus scrupuleuse. Et en sortira la conviction que je n'ai eu me reprocher qu'un excès de confiance et de générosité. Cette conviction, vous la ferez partager aux personnes qui sont au courant de l'affaire, qui pourra se terminer ainsi.

Je n'ai pas besoin de vous dire jusqu'à quel point je vous serai reconnaissant du service que vous m'aurez rendu.

Je vous prie, monsieur, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Lebel'gue

le 11 juillet 1862.